



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

## Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28 Dubai, Émirats arabes unis 6 décembre 2023



*La Réunion parlementaire à l'occasion de la 28<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) a eu lieu le 6 décembre 2023 à Dubaï (Émirats arabes unis). La réunion a adopté un document final qui avait été préparé et finalisé par la rapporteure, Mme Meera Al Suwaidi, membre du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis, à la suite de nombreuses consultations et de commentaires des Membres de l'UIP dans les mois précédents la réunion de la COP28.*

### Document final

Nous, parlementaires, réunis à l'occasion de la 28<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), tenue à Dubaï, aux Émirats arabes unis,

*rappe*lant les principes et les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Accord de Paris, ainsi que les résultats des précédentes Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP), qui ont souligné la nécessité impérieuse d'agir et de coopérer au niveau international pour relever les défis posés par les changements climatiques,

*conscients* que la communauté mondiale, en dépit des avancées réalisées collectivement, n'est pas en voie d'atteindre l'objectif à long terme fixé dans l'Accord de Paris de limiter le réchauffement de la planète à 2 °C d'ici à 2100, et qu'une action et un soutien urgents sont nécessaires pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques,

*guidés* par la Déclaration de Nusa Dua intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*, qui a été adoptée lors de la 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP en 2022, ainsi que par d'autres résolutions de l'UIP sur ce thème, notamment celle intitulée *Lutte contre les changements climatiques* (141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, Belgrade, 2019),

*reconnaissant* l'importance de la COP28 en tant que sommet accueillant le premier bilan mondial pour évaluer les progrès accomplis collectivement dans la réalisation du but et des objectifs à long terme de l'Accord de Paris, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques et l'obtention de financements et d'aides pour faire face à la crise climatique, ainsi que l'occasion que constitue la COP28 non seulement d'informer les pays sur les domaines dans lesquels ils peuvent renforcer leur action et leur soutien, mais aussi d'intensifier la coopération internationale en matière de climat,

*considérant* que, pour lutter contre les changements climatiques, les pays devront se concentrer sur leur passage à des économies à faibles émissions de carbone et sur l'investissement dans les énergies renouvelables, et se fixer des objectifs pour parvenir à zéro émission nette d'ici à 2050, ou des objectifs nationaux, ce qui engendrera, dans un premier temps, des dépenses pouvant atteindre 300 milliards d'USD par an d'ici à 2030 et 500 milliards d'USD par an d'ici à 2050, ces coûts estimés étant cinq à dix fois supérieurs aux niveaux de financement actuels,

*réaffirmant* le document final de la Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la 27<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP27), tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) en novembre 2022, et *soulignant* la nécessité de s'appuyer sur les recommandations qui y sont formulées pour définir le rôle des parlementaires en ce qui concerne les questions liées au climat,

*constatant* les effets multiplicateurs des changements climatiques et d'autres défis sociaux et économiques, tels que la pauvreté, les inégalités, les déplacements et l'insécurité, et *conscients* que la législation et l'action relatives au climat font directement écho à la réalisation des objectifs de développement durable et à un large éventail d'enjeux environnementaux, notamment la perte de biodiversité et la pollution,

*relevant* que les changements climatiques n'affectent pas toutes les personnes et populations de la même manière, les femmes, les jeunes, les petits États insulaires en développement, les groupes autochtones et les populations en situation vulnérable étant souvent les plus durement touchés par leurs conséquences, et *appelant* à des efforts coordonnés pour que les mesures prises en vue de relever ces défis s'inscrivent dans une action climatique qui soit globale et équitable et qui favorise notamment des transitions justes,

*soulignant* l'importance de l'engagement parlementaire dans la lutte contre les changements climatiques et de la recherche d'approches législatives et politiques innovantes pour renforcer la conformité des politiques nationales avec les objectifs internationaux en matière de climat,

1. *appelons* les parlements à exercer leurs fonctions législative et de contrôle pour encourager les gouvernements à donner suite aux résultats du premier bilan mondial en actualisant et en renforçant les contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays – en tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives – et les mesures nécessaires pour les réaliser, et à soutenir la mise en œuvre effective de stratégies d'atténuation et de réduction des émissions, de mesures d'adaptation en favorisant les initiatives pour une économie verte, de technologies propres et de pratiques durables ;
2. *appelons également* les parlements à encourager les gouvernements à lutter contre les changements climatiques par le biais de la coopération internationale, en mettant l'accent sur le transfert de technologies, le renforcement des capacités et le partage des connaissances au niveau international, en particulier entre pays développés et pays en développement ;
3. *soulignons* l'importance des fonctions de contrôle et de budgétisation des parlements pour garantir que les politiques climatiques nationales soient alignées sur les engagements internationaux tout en tenant compte des capacités respectives de chaque pays ;
4. *exhortons* les parlements à jouer un rôle actif dans la promotion de mécanismes de financement innovants pour les projets en faveur du climat, notamment en intégrant des pratiques de budgétisation verte et en encourageant l'investissement durable et l'allocation de ressources ;
5. *exigeons* des stratégies climatiques inclusives, équitables et qui tiennent compte des besoins des différentes populations, en préconisant notamment que les femmes et les jeunes jouent un rôle de premier plan dans l'action climatique ;
6. *demandons* aux parlements de s'employer à soutenir les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation et d'atténuation, à remédier aux pertes et préjudices liés aux effets des changements climatiques, et à garantir que ces initiatives tiennent compte des vulnérabilités spécifiques des femmes, des jeunes, des enfants et des populations en situation vulnérable ;
7. *encourageons* les parlements à combler le déficit de financement de l'action climatique en préconisant l'allocation de fonds suffisants, en exhortant les pays développés à respecter leurs engagements financiers et en soutenant la réforme des institutions financières mondiales afin d'améliorer l'accessibilité du financement de l'action climatique, en particulier pour les pays en développement ;

8. *appelons* à un renforcement de la coopération internationale en matière de financement de l'action climatique, notamment en veillant à ce que les parlements des pays en développement soient dans les bonnes conditions pour accepter les fonds reçus des pays développés et à ce qu'ils soient en mesure d'investir efficacement et de contrôler la budgétisation et les dépenses en conséquence ;
9. *soulignons* l'importance de la collaboration intersectorielle au sein des gouvernements nationaux et entre les parlements et les autres organes gouvernementaux pour que l'action climatique soit envisagée de manière globale, en intégrant des considérations environnementales, sociales et économiques ;
10. *soulignons également* l'importance cruciale de mobiliser et de consulter le public dans l'action climatique et de soutenir les activités d'éducation et de sensibilisation visant à informer le public des effets des changements climatiques, de la nécessité d'adopter des modes de vie durables et du rôle que les individus peuvent jouer pour impulser un changement positif, tout en attirant l'attention sur le rôle majeur des femmes, des jeunes et des organisations de la société civile dans l'atténuation des effets des changements climatiques ;
11. *encourageons* les parlements à promouvoir la coopération internationale pour une législation sur la protection de l'environnement visant le climat, la perte de biodiversité et la pollution, et traitant de l'écocide ;
12. *encourageons également* les parlements à établir des mécanismes permettant un suivi et une communication de l'information continus, prospectifs et reposant sur des données factuelles en ce qui concerne l'avancement de la législation et des politiques sur le climat, afin de garantir la transparence et la redevabilité dans la réalisation des engagements climatiques ;
13. *soulignons* le rôle important de l'UIP pour renforcer les relations entre les parlementaires en les amenant, dans le cadre de ses diverses conférences et réunions connexes, à partager les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre de la législation et des politiques sur le climat ;
14. *appelons* les commissions et comités de l'UIP à s'employer activement à promouvoir des discussions et débats éclairés qui offriront une diversité des vues lors des échanges sur les expériences, la législation et les politiques relatives aux changements climatiques ;
15. *encourageons* des actions concrètes et des partenariats parlementaires au niveau mondial en faveur de la résilience climatique par la promotion d'initiatives pour une économie verte, y compris la collaboration avec le secteur privé ;
16. *soulignons* l'importance d'exploiter les outils élaborés par l'UIP en matière de changements climatiques, notamment les *10 actions pour des parlements plus écologiques* ;
17. *encourageons* les parlements à montrer l'exemple en matière de réduction de leur empreinte carbone, en exhortant les parlementaires à mettre en œuvre des pratiques durables aux niveaux de leurs activités, de leurs locaux et de leurs chaînes d'approvisionnement, conformément à la campagne de l'UIP *Parlements pour la planète* ;
18. *soutenons* la collaboration entre l'UIP, le Secrétariat de la CCNUCC et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), comme le prévoient les protocoles d'accord respectifs, afin de renforcer la capacité des parlements nationaux à lutter contre les changements climatiques, de préserver les cadres de partenariat et de coopération, et d'assurer la présence de parlementaires aux forums de haut niveau sur les changements climatiques ;

19. *encourageons* l'UIP à explorer les possibilités de renforcer le rôle des parlements dans la gouvernance climatique, de consolider la coopération internationale, de contribuer à une réponse mondiale plus vaste et plus efficace à la crise climatique par le biais de divers mécanismes, lesquels devraient garantir aux parlementaires l'accès à la Zone bleue lors des futures COP et prévoir l'organisation de conférences, de sommets ou d'autres initiatives de collaboration parallèlement aux futures réunions parlementaires à l'occasion de la COP ;
20. *nous engageons* à examiner les recommandations issues de la réunion parlementaire organisée à l'occasion de la COP28 lors de la réunion parlementaire qui se tiendra dans le cadre de la COP29 en 2024.

Les délégations participant à la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28 souhaitent adresser leurs sincères remerciements et leur gratitude aux Émirats arabes unis et au Conseil national de la Fédération pour leur accueil de cette réunion parlementaire mondiale, qui se déroule à un moment où nous réalisons tous combien il est important de mobiliser les efforts mondiaux à tous les niveaux pour faire face au phénomène des changements climatiques et à leurs répercussions néfastes.